



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Personnels de Service et de Restauration

DEC 2022 -184

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 15 DEC. 2022

et publication ou notification le : 16 DEC. 2022

DECISION DU MAIRE

Objet : Modification des tarifs du restaurant du personnel communal

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la décision du Maire DEC 2020-131 ayant pour objet la modification des tarifs du restaurant du personnel communal,

Considérant que la ville a appliqué une grille tarifaire depuis l'ouverture du nouveau restaurant du personnel le 1^{er} juillet 2003,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs de ventes des plats et denrées proposés par le restaurant du personnel communal en appliquant la TVA en vigueur 10%,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la revalorisation des tarifs des plats et des denrées, depuis la dernière révision en décembre 2020, en fonction de l'inflation constatée en 2021 et 2022, plafonnée à 5 %.

DECIDE

Afin de permettre aux agents municipaux de se restaurer tout en maintenant la continuité du service public communal, le restaurant municipal, situé à proximité des équipements administratifs, offre des repas équilibrés et variés à un tarif à la portée de tous.

Le tarif des prestations du self est composé de 2 parties :

- Le prix de vente des plats et denrées,
- Un droit d'admission, correspondant aux frais fixes, avec application d'un quotient lié à l'indice de rémunération.

Article 1 : l'application des droits d'admission, en page suivante, dont les tranches sont les suivantes :

Tranches	Droit d'admission pour un repas complet depuis le 01/01/2012	Droit d'admission pour un repas complet au 01/01/2023
Catégorie 1	0.52 € HT 0.55 € TTC	0.55 € HT 0.58 € TTC
Catégorie 2	1.04 € HT 1.10 € TTC	1.09 € HT 1.15 € TTC
Catégorie 3	1.56 € HT 1.65 € TTC	1.64 € HT 1.73 € TTC

Article 2 : l'application des tarifs, pour les ventes sur place des plats et denrées alimentaires préparés par le restaurant du personnel communal :

GRILLE DES PRIX DE VENTE HORS TAXE		
Application de la TVA en vigueur		
Entrées		
Prix de vente 1	0.50 € HT	Petite coupelle : crudité, œuf mayonnaise, salad'bar, entrée diététique
Prix de vente 2	0.91 € HT	Grande coupelle : charcuterie, salade composée, salad'bar, entrée diététique ou Bio
Prix de vente 3	1.79 € HT	Jambon de Bayonne, assiette anglaise, saumon fumé
Plats garnis		
Prix de vente 1	1.79 € HT	Plat du jour, omelette, steak grillé ou haché, Pizza 18 cm, poulet... avec garniture
Prix de vente 2	2.13 € HT	Pizza 29 cm ou entrecôte grillée, andouillette ou autre produits Bio... avec garniture
Prix de vente 3	2.50 € HT	Plat gastronomique, magret de canard, pavé de rumsteck, plat diététique ou Bio... avec garniture
Fromages - Desserts		
Prix de vente 1	0.50 € HT	Yaourt, fromage, fruit de saison, produit laitier diététique
Prix de vente 2	0.91 € HT	Pâtisserie, glace, spécialités fromagères, yaourt en pot de grès, yaourt au parfum spécial, dessert diététique ou Bio...

Boissons		
Prix de vente 1	0.62 € HT	Eau plate ou gazeuse
Prix de vente 2	1.24 € HT	Boissons rafraichissantes sans alcool, jus de fruit bio local, sodas...
Suppléments		
Prix de vente 1	0.08 € HT	Beurre « micro beurre ou ½ sel en 10 grammes
Prix de vente 2	0.51 € HT	Chantilly
Tarifs pour les visiteurs		
Prix de vente 1	9.32 € HT	Repas complet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Une entrée - Un plat protidique avec garniture - Un fromage - Un dessert - Une boisson froide - Une boisson chaude (café, thé,...)

Article 3 : que les recettes correspondantes sont encaissées sur le budget annexe du restaurant du personnel communal, de l'exercice concerné.

Article 4 : que ces nouveaux droits d'admission et tarifs sont applicables à compter du 01/01/2023.

Nanterre, le 6/12/2022



Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry